

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 11 septembre 2024 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

---

**CE-20240911-3263**

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF -  
CONSEIL MUNICIPAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Mme Sandra Desmeules, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à participer au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités du 16 au 19 septembre 2024, en Ontario, et ce, au montant de 2263,45 \$.

(CT:1814733)  
(SD-2024-4592)

---

**CE-20240911-3264**

ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT 2 072 239

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter l'offre de M. Jean-Marc Gourgue, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 2 900 \$ le lot 2 072 239 du cadastre du Québec, d'une superficie de 445,9 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 21);

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1813361)  
(SD-2024-4412)



---

**CE-20240911-3265**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET  
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense au montant de 2 900 \$, prise à même les sommes disponibles au fonds pour le remembrement agricole, afin de défrayer l'acquisition du lot 2 072 239 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 21);

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1813361)  
(SD-2024-4412)

---

**CE-20240911-3266**

ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT 2 072 124

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter l'offre de Mme Monique Lortie, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 2 300 \$ le lot 2 072 124 du cadastre du Québec, d'une superficie de 716,9 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 21);

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1813623)  
(SD-2024-4440)

---

**CE-20240911-3267**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET  
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense au montant de 2 300 \$, prise à même les sommes disponibles au fonds pour le remembrement agricole, afin de défrayer l'acquisition du lot 2 072 124 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole



permanente (site de remembrement numéro 21);

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1813623)  
(SD-2024-4440)

---

**CE-20240911-3268**

ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT 1 761 255

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter l'offre de la Succession Gaston Chartrand, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 2 900 \$ le lot 1 761 255 du cadastre du Québec, d'une superficie de 908,6 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la promesse de vente, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 21);

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1813645)  
(SD-2024-4444)

---

**CE-20240911-3269**

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET  
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense au montant de 2 900 \$, prise à même les sommes disponibles au fonds du remembrement agricole, afin de défrayer l'acquisition du lot 1 761 255 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 21);

au montant ci-haut mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

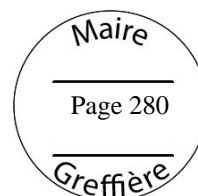
(CT:1813645)  
(SD-2024-4444)

---

**CE-20240911-3270**

ACCEPTATION - OFFRE DE VENTE - LOT 2 072 270

---



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter l'offre de la Succession Oldrich Kolacek, ses représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 5 800 \$ le lot 2 072 270 du cadastre du Québec, d'une superficie de 891,9 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions de la convention d'offre de vente, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 21);

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'acte notarié requis;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1813664)  
(SD-2024-4449)

---

**CE-20240911-3271**

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET  
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver une dépense au montant de 5 800 \$, prise à même les sommes disponibles au fonds du remembrement agricole, afin de défrayer l'acquisition du lot 2 072 270 du cadastre du Québec, nécessaire à des fins de remembrement de la zone agricole permanente (site de remembrement numéro 21);

au montant ci-haut mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1813664)  
(SD-2024-4449)

---

**CE-20240911-3272**

**APPROBATION - ENTENTE - PQ BW INDUSTRIAL LIMITED  
PARTNERSHIP**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver l'entente à intervenir entre Ville de Laval et PQ BW Industrial Limited Partnership concernant le plan de restauration de la bande de protection des milieux humides d'intérêt affectés par les travaux de décontamination;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et



de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2024-4212)

---

**CE-20240911-3273**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 28 août 2024 à 9 h.

(SD-2024-4580)

---

**CE-20240911-3274**

**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 28 août 2024 à 9 h 14.

(SD-2024-4580)

---

**CE-20240911-3275**

**AUTORISATION - ÉMISSION D'OBLIGATIONS - 100 000 000 \$**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser le Service des finances à procéder à une émission d'obligations de 100 000 000 \$ par un appel d'offres réalisé par le ministre des Finances.

(SD-2024-4593)

---

**CE-20240911-3276**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE - RÈGLEMENTS  
D'EMPRUNT - ÉMISSION D'OBLIGATIONS 100 000 000 \$**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'amender les règlements mentionnés à l'annexe jointe au sommaire décisionnel, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 100 000 000 \$:

les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 octobre 2024, immatriculées au nom de Service de dépôt et de



compensation CDS inc. (CDS) et déposées auprès de celle-ci, elles ne seront pas rachetables par anticipation, sauf avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, et elles seront signées par le maire ou le vice-président du comité exécutif et le trésorier ou le trésorier adjoint;

CDS, mandaté par la Ville afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur, agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents tel que décrit dans le protocole d'entente signé avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation; à cet effet, le comité exécutif autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises»;

CDS sera autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement principal et des intérêts, dans le compte de Banque nationale du Canada, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds;

les intérêts seront payables semi-annuellement le 23 avril et le 23 octobre de chaque année.

(SD-2024-4595)

---

**CE-20240911-3277**

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE - ÉMISSION  
D'OBLIGATIONS 100 000 000 \$**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser l'émission d'obligations pour des termes plus courts que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour des termes de:

5 ans à compter du 23 octobre 2024, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 à 2034 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros L-10719-M, L-10969-M, L-10981, L-11068-M, L-11139-M, L-11373, L-11401-M, L-11471-M, L-11503, L-11584, L-11585, L-11604, L-11629, L-11710, L-11745, L-11826, L-11848, L-11854, L-11032-M, L-11304, L-11566, L-12169-M, L-12203-M, L-12274-M, L-12634-F, L-12663, L-12727-F, L-12731-F, L-12732-F, L-12764, L-12791, L-12799, L-12802, L-12820, L-12855, L-12858, L-12898-F, L-12899-F, L-12900-F, L-12904-F, L-12985-F, L-12986-F, L-13023, L-13025, L-13027-F, L-13031, L-13082-F et L-13083-F;

10 ans à compter du 23 octobre 2024, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2035 à 2054 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits



amortissements pour les règlements numéros L-11032-M, L-11304, L-11566, L-12169-M, L-12203-M, L-12274-M, L-12634-F, L-12663, L-12727-F, L-12764, L-12799, L-12802, L-12820, L-12855, L-12858, L-13023, L-13025, L-13027-F, L-13031 et L-13083-F;

chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

(SD-2024-4597)

---

**CE-20240911-3278**

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports de la trésorière du 5 août et du 4 septembre 2024 concernant des déboursés de 12 936 022,85 \$.

(SD-2024-4623)

---

**CE-20240911-3279**

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2536

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adjuger le contrat DOS-2536, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels concernant une étude d'opportunité pour le développement de la serriculture à Laval, pour une période approximative de 6 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

BC2 Groupe Conseil inc.  
97 728,75 \$.

(CT:1812621)  
(SD-2024-4291)

---

**CE-20240911-3280**

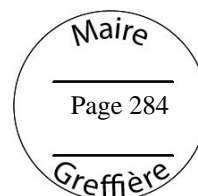
RECOMMANDATION AU CONSEIL - QUANTITÉS  
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-  
30421

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre du contrat OS-SP-30421 pour les services professionnels d'accompagnement en transformation numérique des services aux citoyens, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 3 172 592,56 \$ à SIA



Partenaires inc./SIA Partners inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de l'expérience citoyenne daté du 17 juillet 2024 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1813762)  
(SD-2024-4479)

---

**CE-20240911-3281**

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES - CONTRAT DOS-2568

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition et la livraison de polymère cationique pour décanteurs Actiflo pour les stations d'eau potable Chomedey et Pont-Viau;

d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel d'offres dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les soumissions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel d'offres.

(SD-2024-4587)

---

**CE-20240911-3282**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LISTE DES CONTRATS - AOÛT 2024

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de la liste des contrats pour le mois d'août 2024, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement le 5 septembre 2024, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2024-4655)

---

**CE-20240911-3283**

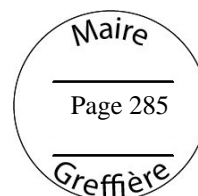
APPROBATION - ENTENTE - MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le ministre de la Sécurité publique relative au versement d'une subvention de 300 000 \$ à la Ville dans le cadre du programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture, pour les exercices financiers 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;





d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-3730)

---

**CE-20240911-3284**

VIREMENT DE CRÉDITS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 41-52631 au montant de 195 000 \$ afin de transférer du budget du Service du développement économique vers le budget du Service de la culture, des loisirs, du sports et du développement social dans le cadre de la relance économique du centre-ville pour l'édition 2025 du projet de la station Momo:

du code budgétaire:  
1-41101-6302-00-119985-D2201;

aux codes budgétaires:  
1-60201-7293-23-114990-00000;  
1-60201-7293-23-114190-00000.

(SD-2024-3400)

---

**CE-20240911-3285**

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - DIGICO FABRICATION ÉLECTRONIQUE INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Digico fabrication électronique inc., dont la demande a été approuvée par le comité du Programme Accélérateur d'opportunités - Soutien à la productivité, au montant de 125 000 \$;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1810458)  
(SD-2024-3971)

---

**CE-20240911-3286**

APPROBATION - ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE - VILLE DE DEUX-MONTAGNES



---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Deux-Montagnes et la Ville de Laval concernant l'assistance réciproque des services de sécurité incendie en cas de situation de secours, pour une période de 5 ans;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-1813)

---

**CE-20240911-3287**

APPROBATION - ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE - VILLE DE SAINT-EUSTACHE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Saint-Eustache et la Ville de Laval concernant l'assistance réciproque des services de sécurité incendie en cas de situation de secours, pour une période de 5 ans;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-1706)

---

**CE-20240911-3288**

APPROBATION - ENTENTE D'ASSISTANCE CONCERNANT LE REM - VILLE DE DEUX-MONTAGNES ET VILLE DE SAINT-EUSTACHE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'assistance concernant le REM à intervenir entre les villes de Deux-Montagnes, de Saint-Eustache et de Laval pour l'assistance par le Service de sécurité incendie de Laval sur les équipements et les installations du Réseau Express Métropolitain («REM») sur le territoire des villes de Saint-Eustache et de Deux-Montagnes, pour une période de 2 ans;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.



(SD-2024-1955)

---

**CE-20240911-3289**

ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN  
PPCMOI - LOT 1 442 681

---

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'ajout d'un 3e logement et de régulariser l'aménagement des aires de stationnement et des entrées charretières sur le lot 1 442 681 du cadastre du Québec, situé aux 208-210, 92e Avenue, et, de façon précise, d'y permettre:

au plus 3 logements au lieu d'un seul logement;

une aire de stationnement extérieure de type «allée privée» alors qu'une telle aire de stationnement n'est pas autorisée pour une habitation de 3 logements;

au plus 2 entrées charretières au lieu d'une seule entrée charretière;

une largeur maximale d'entrée charretière de 5,6 m au lieu de 5,5 m pour une seule des 2 entrées charretières.

(SD-2024-4317)

---

**CE-20240911-3290**

APPROBATION - LETTRE AUX CITOYENS - ADOPTION DU  
PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1  
442 681

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation concernant ce projet de résolution ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens.

(SD-2024-4317)



---

**CE-20240911-3291**

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - PROJET DE RÉOLUTION  
AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 1 442 681

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 2 octobre 2024 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

(SD-2024-4317)

---

**CE-20240911-3292**

ADOPTION - PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT UN  
PPCMOI - LOT 3 512 220

---

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire pour la récupération de contenants consignés et d'un conteneur de stockage sur le lot 3 512 220 du cadastre du Québec, situé au 1100, boulevard de L'Avenir et, de façon précise, d'y permettre:

un bâtiment accessoire à l'usage commercial;

l'utilisation d'un conteneur à des fins de bâtiment accessoire;

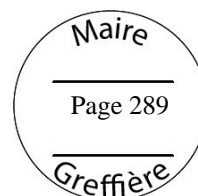
l'acier peint comme matériau de revêtement extérieur du bâtiment accessoire;

l'entreposage de matières résiduelles à l'extérieur;

l'installation d'un conteneur de type transroulier à l'extérieur;

l'installation d'un conteneur de type transroulier sur des rails au lieu d'être déposé sur une dalle de béton armé et d'être entouré d'un enclos composé d'une clôture opaque ou d'un muret;

conditionnellement à ce que:



le bâtiment accessoire soit implanté uniquement sur la partie du lot 3 512 220 identifiée sur le plan numéro CEG1141003-16\_007 à titre de «territoire d'application» et joint à cette résolution pour en faire partie intégrante;

20 bacs de plantations en béton coulé et plantés de végétaux soient installés et maintenus autour du bâtiment accessoire et du conteneur.

(SD-2024-4333)

---

**CE-20240911-3293**

APPROBATION - LETTRE AUX CITOYENS - ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 512 220

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le projet de lettre à expédier aux citoyens à inviter à l'assemblée publique de consultation concernant ce projet de résolution ainsi que le plan et la liste des adresses de ces citoyens.

(SD-2024-4333)

---

**CE-20240911-3294**

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT 3 512 220

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au 2 octobre 2024 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

(SD-2024-4333)

---

Les discussions sur le point 43.3 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

---

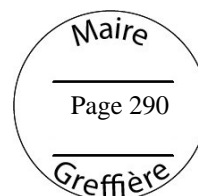
**CE-20240911-3295**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - BERLEMIS CORPORATION IMMOBILIÈRE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-36 de Berlemis Corporation immobilière, propriétaire, à l'effet d'autoriser sur le lot 4



479 384 du cadastre du Québec, 1600, boulevard de l'Avenir, l'aménagement d'une enseigne à 7,5 mètres de hauteur au lieu d'un maximum de 5 mètres, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-211.

(SD-2024-4391)

---

**CE-20240911-3296**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - BÉTON RIVE-SUD (1990) INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-39 de Béton Rive-Sud (1990) inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser la construction d'un silo sur le lot 1 473 052 du cadastre du Québec, 755, boulevard Saint-Martin Ouest, ayant une hauteur supérieure au bâtiment principal, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-212.

(SD-2024-4392)

---

**CE-20240911-3297**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - COREALIS IMMOBILIER INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-48 de Corealis Immobilier inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser l'aménagement d'un équipement technique en toiture et de son écran visuel sur le lot 1 166 090 du cadastre du Québec, 200, boulevard Armand-Frappier, à une distance de 0,9 mètre au lieu de 3 mètres du bord du toit, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-213.

(SD-2024-4398)

---

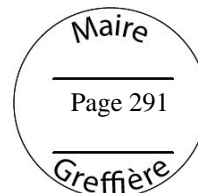
**CE-20240911-3298**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - CURÉ-LABELLE AND SAINT-ELZÉAR WEST BLVD HOLDINGS ULC

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-49 de Curé-Labelle And Saint-Elzéar West Blvd Holdings ULC, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour le terrain situé sur les lots 4 006 234, 4 247



373, 4 601 796 et 6 456 639 du cadastre du Québec:

un total de 4 matériaux de revêtement extérieur sur bâtiment, alors qu'un maximum de 3 est prescrit;

une entrée charretière sur le boulevard Curé-Labelle, alors qu'une entrée charretière est prohibée sur un axe du réseau routier majeur;

des largeurs maximales de 18 et 21 mètres pour les entrées charretières qui se localisent aux abords du lot 6 456 639 dudit cadastre, alors qu'un maximum de 12 mètres est prescrit;

des largeurs maximales de 10, 12 et 16 mètres pour les entrées charretières qui se localisent aux abords du lot 4 247 373, alors qu'un maximum de 9 mètres est prescrit;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-214.

(SD-2024-4400)

---

**CE-20240911-3299**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
ATHANASIA KOUKOULAS ET GEORGE DIMOULIS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de Athanasia Koukoulas et George Dimoulis, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 3 111 792 du cadastre du Québec, 1041, rue Lynne:

qu'une section des murs extérieurs, allant jusqu'à 1,4 mètre du sol, soit découverte de matériau de parement, au lieu de 0,3 mètre;

des escaliers extérieurs en cour avant donnant accès à un étage supérieur au rez-de-chaussée;

la plantation d'un arbre à petit déploiement en cour avant au lieu d'un arbre à moyen ou grand déploiement;

20 % de surface végétalisée au lieu de 30 %;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-215.

(SD-2024-4403)

---

**CE-20240911-3300**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL



---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-52 du Centre de services scolaire de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser l'aménagement d'un équipement mécanique en toiture sur le lot 6 381 679 du cadastre du Québec, 5075, chemin du Souvenir, sans écran visuel, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-216.

(SD-2024-4405)

---

**CE-20240911-3301**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-55 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 6 490 474 du cadastre du Québec, 2205, avenue Terry-Fox:

l'installation d'une enseigne posée à plat sur bâtiment à une hauteur maximale de 8,7 mètres, alors qu'un maximum de 5 mètres est prescrit;

un total de 4 enseignes directionnelles, alors qu'un maximum de 2 enseignes directionnelles est prescrit;

une hauteur maximale de 3 mètres relative aux enseignes directionnelles et leur support, alors qu'un maximum de 1,5 mètre est prescrit;

3 enseignes directionnelles avec une superficie maximale de 1,2 m<sup>2</sup> chacune, alors qu'un maximum de 0,5 m<sup>2</sup> est prescrit;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-217.

(SD-2024-4407)

---

**CE-20240911-3302**

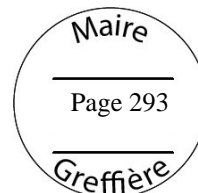
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE -  
AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN  
(ARTM)**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro





CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à l'effet d'autoriser, pour l'immeuble sur le lot 2 057 482 du cadastre du Québec, 3000, boulevard Le Carrefour:

un total de 5 enseignes directionnelles, alors qu'un maximum de 2 enseignes directionnelles est prescrit;

une hauteur maximale de 3 mètres relative aux enseignes directionnelles et leur support, alors qu'un maximum de 1,5 mètre est prescrit;

4 enseignes directionnelles avec une superficie maximale de 1,2 m<sup>2</sup> chacune, alors qu'un maximum de 0,5 m<sup>2</sup> est prescrit;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-218.

(SD-2024-4408)

---

Au point 43.12 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

**CE-20240911-3303**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2024-47 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet d'autoriser, pour la construction d'un bâtiment principal sur les lots 4 285 294, 4 285 295 et 4 682 819 (lot projeté 6 623 164) du cadastre du Québec:

une marge avant maximale de 15,8 mètres, alors qu'une marge avant maximale de 6 mètres est prescrite;

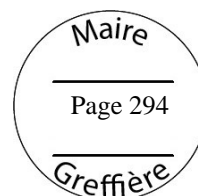
une marge avant secondaire maximale de 42,9 mètres, alors qu'une marge avant secondaire maximale de 3 mètres est prescrite;

sur les façades principales avant et secondaire, aucun retrait des étages entre une hauteur de 10 à 24 mètres, alors qu'un retrait avant minimal de 3 mètres des étages est prescrit;

une largeur de bâtiment principal de 144,5 mètres, alors qu'un maximum de 85 mètres est prescrit;

une proportion de terrain en surface carrossable de 11 %, alors qu'un maximum de 10 % est prescrit;

une superficie de terrain en surface carrossable de 1034,1 m<sup>2</sup>, alors qu'un maximum de 500 m<sup>2</sup> est prescrit;



l'installation de 2 génératrices au sol, alors que les génératrices installées au sol sont prohibées dans le type d'utilisation des cours «B»;

l'installation d'un conteneur à matières résiduelles de type transroulier à l'extérieur du bâtiment, alors que l'installation d'un conteneur à matières résiduelles de type transroulier à l'extérieur d'un bâtiment est prohibé dans un type de milieux T6.5;

la construction d'un pavillon de jardin d'une hauteur de 3,1 mètres installé sur le toit du bâtiment principal, alors qu'une hauteur maximale de 2,5 mètres est prescrite;

l'installation d'enseignes détachées dans une cour dont la profondeur minimale est inférieure à 20 mètres, alors qu'un minimum de 20 mètres est prescrit;

l'installation de 2 enseignes détachées sur le terrain, alors qu'un maximum d'une enseigne détachée est prescrit pour le terrain;

une construction technique hors toit qui ne comprend aucun retrait par rapport au plan de façade de l'étage situé immédiatement en dessous, alors qu'une construction technique hors toit doit respecter un retrait équivalant à sa hauteur par rapport au plan de façade de l'étage situé immédiatement en dessous;

une orientation de la façade principale avant du bâtiment principal du côté de la rue Jacques-Tétreault, alors que cette dernière doit être orientée du côté de la rue Lucien-Paiement;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2024-208.

(SD-2024-4423)

---

**CE-20240911-3304**

REMPLACEMENT CADASTRAL - LES HABITATIONS  
CHOUINARD INC. ET HAB-SANA INC. - PL-2022-377

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 9 933 \$.

(SD-2024-4506)

---

**CE-20240911-3305**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉOLUTION ABROGÉE  
- APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - L'ÎLOT -  
CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE  
LAVAL



---

ATTENDU QUE, par la résolution CM-20240409-346, le conseil municipal approuvait l'entente d'aide financière, contribution municipale de base dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec à intervenir entre la Ville de Laval et L'Îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval et d'autoriser le versement de la contribution au montant total de 518 065,11 \$;

ATTENDU QUE le montant de la contribution municipale de base doit être révisé et qu'une nouvelle entente sera présentée pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'abroger la résolution CM-20240409-346.

(CT:1814057)  
(SD-2024-4515)

---

**CE-20240911-3306**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -  
ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - L'ÎLOT - CENTRE DE CRISE  
ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LAVAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et L'Îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval et d'autoriser le versement de la contribution au montant total de 1 163 861 \$ sous réserve de son remboursement par la Communauté métropolitaine de Montréal;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1814057)  
(SD-2024-4515)

---

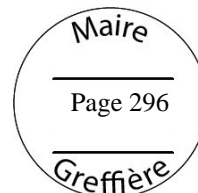
**CE-20240911-3307**

ACTE DE SERVITUDE - LOT 6 421 856

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter l'établissement d'une servitude de stationnement conformément à l'article 490 du Code de l'urbanisme, laquelle aura



pour effet d'autoriser l'utilisation de 11 cases de stationnement conformes aux dispositions de ce même règlement, incluant leur allée d'accès et de circulation, lesquelles cases étant situées sur le fonds servant composé d'une partie du lot 6 421 856 du cadastre du Québec, 56, avenue Sauriol, propriété de 9433-6625 Québec inc., et ce, en faveur de l'usage résidentiel exercé sur le fonds dominant composé du lot 1 166 789 dudit cadastre, 89, boulevard Clermont, propriété de 9433-6625 Québec inc;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-4578)

---

**CE-20240911-3308**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES  
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-  
29353

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre de la réalisation de l'analyse approfondie des éléments structuraux non prévus au contrat initial, ainsi que la mise à jour des documents d'appels d'offres pour les travaux de réhabilitation de 2 viaducs sur le boulevard Saint-Martin Ouest et le chemin de fer Canadien Pacifique, de 2 passerelles au-dessus de l'autoroute Papineau (A-19) et d'un ponceau sur le boulevard Levesque Est, des honoraires supplémentaires à FNX-Innov inc., au montant de 95 044,08 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-29353.

(CT:1790790)  
(SD-2024-1256)

---

**CE-20240911-3309**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12987-F - CONTRAT OS-SP-29353

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12987-F, un montant de 86 800 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1790790)  
(SD-2024-1256)



---

**CE-20240911-3310**

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30229

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser un mandat professionnel à Les Services EXP inc. pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site phase I, d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols et des eaux souterraines phase II, dans le cadre des travaux de correction de problèmes de refoulement dans le secteur de la rue de Gruyères phase I, de mise à niveau des réseaux souterrains et de bonification du gabarit sur les rues Marc et de Tolède, prévus au contrat OS-SP-30229, au montant de 193 431,24 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30229, lot 2.

(CT:1813079)  
(SD-2024-4360)

---

**CE-20240911-3311**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12987-F - CONTRAT OS-SP-30229

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12987-F, un montant de 176 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1813079)  
(SD-2024-4360)

---

**CE-20240911-3312**

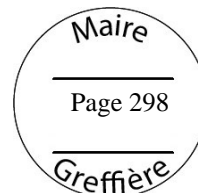
RECOMMANDATION AU CONSEIL - MANDAT - CONTRAT  
DOS-507

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser FNX-Innov inc. à effectuer la surveillance dans le cadre du contrat à exécution sur demande de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation de projets multidisciplinaires d'envergure et de divers projets d'infrastructures municipales, durant la réalisation des travaux du projet Royal Sainte-Rose, phase 2, sur les lots 1 871 057, 1 871 062 et 3 015 191 (lots projetés 6 150 435 à 6 150 441) du cadastre du Québec, entre l'avenue des Terrasses et le boulevard Sainte-Rose, au montant de 227 371,69 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-507, lot 1.



(CT:1813522)  
(SD-2024-4416)

---

**CE-20240911-3313**

**AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-332**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer les services de laboratoire spécialisé en contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en oeuvre durant la réalisation des travaux du projet Royal Sainte-Rose, phase 2, sur les lots 1 871 057, 1 871 062 et 3 015 191 (lots projetés 6 150 435 à 6 150 441) du cadastre du Québec, entre l'avenue des Terrasses et le boulevard Sainte-Rose, prévus au contrat DOS-507, au montant de 85 238,21 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

le tout conditionnellement à l'autorisation du mandat par le conseil municipal.

(CT:1813522)  
(SD-2024-4416)

---

**CE-20240911-3314**

**DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS  
- CONTRAT DOS-507**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser des crédits au montant de 285 455 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement d'un mandat à FNX-Innov inc. dans le cadre du contrat DOS-507 pour la surveillance et les services de laboratoire durant la réalisation des travaux du projet Royal Sainte-Rose, phase 2, sur les lots 1 871 057, 1 871 062 et 3 015 191 (lots projetés 6 150 435 à 6 150 441) du cadastre du Québec, entre l'avenue des Terrasses et le boulevard Sainte-Rose, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'autorisation dudit mandat par le conseil municipal.

(CT:1813522)  
(SD-2024-4416)

---

**CE-20240911-3315**

**AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-547**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**



d'autoriser un mandat professionnel à Stantec Experts-Conseils ltée dans le cadre des services professionnels spécialisés en circulation et en planification des transports pour la préparation de diverses études de besoins et d'avant-projet, requis pour l'étude de circulation macroscopique du secteur du PPU de la gare Sainte-Rose et du bois de l'Équerre, au montant de 201 197,05 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-547, lot 2.

(CT:1813560)  
(SD-2024-4424)

---

**CE-20240911-3316**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES  
SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-  
29222**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil d'autoriser, dans le cadre de la préparation d'une directive de changement aux documents du contrat DOS-1430, requis pour la réalisation de la phase 2 des travaux de réaménagement géométrique, de pistes polyvalentes et de feux de circulation sur une partie du chemin du Bord-de-l'Eau et des rues Cléophas-Charbonneau et des Alismas, des honoraires supplémentaires à FNX-Innov inc., au montant de 4 909,43 \$.

(CT:1813909)  
(SD-2024-4495)

---

**CE-20240911-3317**

**DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS  
- CONTRAT OS-SP-29222**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser des crédits au montant de 4 483 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des honoraires supplémentaires à FNX-Innov inc. dans le cadre de la préparation d'une directive de changement aux documents du contrat DOS-1430, requis pour la réalisation de la phase 2 des travaux de réaménagement géométrique, de pistes polyvalentes et de feux de circulation sur une partie du chemin du Bord-de-l'Eau et des rues Cléophas-Charbonneau et des Alismas, des honoraires supplémentaires à FNX-Innov inc., et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires par le conseil municipal.

(CT:1813909)  
(SD-2024-4495)

---

**CE-20240911-3318**

**INSTALLATION - SIGNALISATION**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la fermeture du terre-plein à l'intersection du boulevard du Souvenir et de la rue de Beaucaire, dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/228, préparés par le Service de l'ingénierie le 30 août 2024;

d'autoriser le déplacement du passage pour personnes de l'intersection du boulevard du Souvenir et de la rue de Fontenay, à l'intersection du boulevard du Souvenir et de la rue de Beaucaire, dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/204, préparés par le Service de l'ingénierie le 30 août 2024;

d'autoriser l'implantation de la signalisation de zone scolaire sur le boulevard du Souvenir, aux abords de l'école, dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/204, préparés par le Service de l'ingénierie le 29 août 2024;

d'autoriser la modification de la limite de vitesse à 30 km/h, sur le boulevard du Souvenir, aux abords de l'école, dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/204, préparés par le Service de l'ingénierie le 29 août 2024;

d'autoriser l'implantation d'une zone de débarcadère de 15 minutes, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h, sur le boulevard du Souvenir, entre la place de Chaumont et la rue de Beaucaire, dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/204, préparés par le Service de l'ingénierie le 29 août 2024;

d'autoriser l'implantation de la signalisation de stationnement alternatif de nuit sur le boulevard du Souvenir, aux abords de l'école, dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro 24-SI/204, préparés par le Service de l'ingénierie le 29 août 2024;

d'autoriser les services de l'ingénierie et des travaux publics à coordonner l'implantation de ces signalisations et de ce marquage.

(SD-2024-4650)

---

**CE-20240911-3319**

**AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30311**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:





d'autoriser le mandat OS-SP-30311, lot 1, à MLC Associés inc., au montant de 75 883,50 \$ pour les services professionnels d'ingénieur-conseil pour la préparation des plans et devis et les services durant la construction dans le cadre des travaux de mise aux normes des accès aux toits et aux passerelles d'entretien, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres relativement à:

la phase «études» comprenant les plans et devis et des documents de soumission ainsi que l'obtention des autorisations et certificats requis, au montant de 29 893,50 \$;

la phase «exécution du contrat», soutien technique durant les travaux, au montant de 6 898,50 \$;

la phase «exécution du contrat», surveillance des travaux, au montant de 9 198,00 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

la phase «cahier de standards», rédaction, production et conception, au montant de 29 893,50 \$;

et, dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase «études», ainsi qu'à la phase «cahier de standards», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30311, lot 1.

(CT:1814018)  
(SD-2024-4511)

---

**CE-20240911-3320**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-12987-F - CONTRAT OS-SP-30311

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-12987-F, un montant de 54 600 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 5 ans.

(CT:1814018)  
(SD-2024-4511)

---

**CE-20240911-3321**

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU  
CONTRAT DOS-1258

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 3 355,97 \$ pour la contingence du contrat DOS-1258 pour les travaux de réfection de la vis d'Archimède 1 et du système de lubrification de l'anneau des vis 1 et 2 de la station d'épuration d'Auteuil.

(CT:1814306)  
(SD-2024-4544)

---

**CE-20240911-3322**

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-1258

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 3 065 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement des crédits supplémentaires à la contingence du contrat DOS-1258 concernant les travaux de réfection de la vis d'Archimède 1 et du système de lubrification de l'anneau des vis 1 et 2 de la station d'épuration d'Auteuil, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(CT:1814306)  
(SD-2024-4544)

---

**CE-20240911-3323**

RAPPORT INTÉRIMAIRE UNIQUE - REDDITION DE COMPTES - CONTINGENCES - CONTRAT DOS-1258

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport intérimaire de reddition de comptes du Service de la gestion de l'eau en date du 26 août 2024 en lien avec le contrat DOS-1258 pour les travaux de réfection de la vis d'Archimède 1 et du système de lubrification de l'anneau des vis 1 et 2 de la station d'épuration d'Auteuil, lequel rapport fait état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date du rapport ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux.

(CT:1814306)  
(SD-2024-4544)

---

**CE-20240911-3324**

APPROBATION - AVENANT À L'ENTENTE D'UTILISATION DE LA PISCINE - COLLÈGE LAVAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'avenant à l'entente d'utilisation de la piscine à intervenir entre la Ville de Laval et le Collège Laval, pour la période du 1er



janvier au 30 juin 2025, au montant de 111 652,82 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.

(CT:1810832)  
(SD-2024-4037)

---

**CE-20240911-3325**

**SUBVENTION - ARTISTES LAVALLOIS**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'octroyer une subvention au montant total de 23 750 \$ à des artistes lavallois énumérés au tableau joint au sommaire décisionnel, pour l'année 2024-2025, dans le cadre de l'entente régionale de soutien à la création artistique avec le Conseil des arts et des lettres du Québec pour le terme 2024-2027.

(CT:1811044)  
(SD-2024-4079)

---

**CE-20240911-3326**

**APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC.**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Service national des sauveteurs inc. concernant l'octroi d'une aide financière visant la gratuité des cours menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique pour les années 2024 et 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2024-4438)

---

**CE-20240911-3327**

**APPROBATION - ENTENTE ET CONSENTEMENT ENTRE LE DEMANDEUR ET LE PROPRIÉTAIRE - RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE - ARKÉOS INC.**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver l'entente et consentement entre le demandeur et le



propriétaire - recherche archéologique par laquelle la Ville de Laval autorise Arkéos inc. à déposer auprès du ministère de la Culture et des Communications une demande de permis de recherche archéologique pour effectuer, sur le terrain municipal, des interventions archéologiques sur les lots 1 097 613, 1 100 210 et 1 269 691 du cadastre du Québec;

d'autoriser le directeur ou le directeur adjoint du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville ladite entente, de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2024-4590)

---

**CE-20240911-3328**

OCTROI - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30229

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer un mandat à Stantec Experts-Conseils Itée pour la réalisation d'une caractérisation géomécanique des parois rocheuses dans le cadre des travaux de décontamination, de réaménagement, de revalorisation et de mise à niveau des terrains du Carré Laval, au montant de 95 785,21 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-30229, lot 1.

(CT:1814880)  
(SD-2024-4608)

---

Au point 70.2 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.

---

**CE-20240911-3329**

AUTORISATION - DÉPÔT - PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

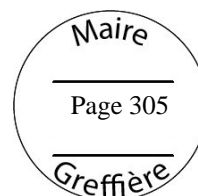
---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'architecte conceptrice de Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. à soumettre le projet l'infrastructure culturelle au centre-ville de Laval pour un prix d'excellence en architecture.

(SD-2024-4634)

---



---

À 9 h 15, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

---

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière